

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Jeudi 4 février 2021 à Toulouse

toulouse
métropole

en grand !

Contact presse : Julie Barbier
julie.barbier@toulouse-metropole.fr

Service de presse - t. 05 61 22 21 47
service.presse@toulouse-metropole.fr

§ CRISE COVID

Délibération 21 - 0121 - Toulouse Métropole soutient

les acteurs de l'hébergement touristique

Le Conseil de la Métropole du 4 février 2021 proposera au vote un nouveau calendrier pour le reversement de la taxe de séjour. Cette taxe, collectée par les hébergeurs, notamment les hôteliers, auprès des touristes, est reversée habituellement à la Collectivité le mois suivant chaque trimestre.

Dans le contexte de la crise sanitaire, Toulouse Métropole a marqué son soutien au secteur touristique en reportant la taxe de séjour du premier semestre 2020 puis en exonérant les hébergeurs du reversement pour le second semestre 2020.

Afin de prolonger cette aide, Toulouse Métropole propose de modifier le calendrier de reversement pour 2021 et 2022 ainsi :

- Pour 2021, la taxe de séjour sera collectée en octobre 2022
- Pour 2022, le paiement se fera en janvier 2023

Délibération 21 - 0143 - Exonérations de redevances

et loyers d'occupation des domaines public et privé

La situation sanitaire a d'ores et déjà des conséquences graves sur les entreprises toulousaines.

Dans la continuité des mesures prises pour soutenir les commerçants, Toulouse Métropole propose une exonération des redevances ou loyers d'occupation de l'espace public ou privé, pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2020.

Il s'agit, dans la mesure où ces commerçants étaient à jour de leur paiement au 1er mars 2020, de limiter les frais pour ceux-ci et de leur accorder la respiration nécessaire à leur survie.

§ CONCERTATION

Délibération 21-0065 - Création d'outils pour développer

la participation citoyenne de Toulouse Métropole

Pour développer la participation citoyenne, Toulouse Métropole veut se doter d'une *Charte de la participation citoyenne* dont le processus d'élaboration est proposé au vote du Conseil de la Métropole du jeudi 4 février.

Document de référence pour la Métropole, ses communes membres, l'ensemble des partenaires et des habitants de ces territoires, la charte fixera les modalités des démarches de concertation et de participation citoyenne, en lien, le cas échéant, avec les instances et outils de participation existants au niveau communal.

Pour son élaboration, sont associés des élus et des agents de la Métropole, les communes, des citoyens et le Conseil de développement. Au terme de cette démarche de co-construction conduite durant l'année 2021, le groupe de travail chargé de son écriture soumettra la *Charte de la participation* au Conseil de la Métropole pour adoption.

Par ailleurs, des outils dédiés à la participation citoyenne seront renforcés ou développés : formations et séminaires pour appuyer les pratiques internes, mission d'accompagnement pour la conduite de démarches de concertation, plateforme numérique dédiée à la participation citoyenne, soutien à des initiatives facilitant la co-construction avec les habitants, etc.

Délibération 21-0186 - Une concertation pour modifier le PLUi-H après plus d'un an de mise en œuvre

Le Conseil de la Métropole du 4 février 2021 proposera au vote la 1^{ère} modification du PLUi-H qui fixe les règles de construction sur le territoire.

Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- Faire évoluer le document de façon à renforcer les critères en faveur de la qualité des logements construits et de la prise en compte du contexte (socio-économique, environnemental, etc.) dans l'instruction des autorisations d'urbanisme.
- Adapter le document aux différents projets urbains qui sont menés sur le territoire.
- Traduire dans les documents du PLUi-H les différentes actions menées par la Métropole comme la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Le PLUi-H est le document de référence pour les 37 communes en matière d'urbanisme et d'habitat. Il définit les règles d'urbanisme encadrant les constructions et contribue aussi à préserver le cadre de vie des habitants et l'identité des quartiers. La procédure de 1^{ère} modification du PLUi-H permet de faire évoluer les différentes pièces du document tout en respectant les grandes orientations qui fondent le projet approuvé en 2019.

Modalités de concertation :

- Une page internet dédiée sera créée sur le site de Toulouse Métropole avec l'accès à tous les documents de la concertation et au registre dématérialisé permettant de recueillir les observations des habitants.
- Des panneaux de concertation et un registre papier seront également disponibles au siège de Toulouse – 6 rue René Leduc, à Toulouse – et dans les mairies des 37 communes membres. Sur la commune de Toulouse, les 5 maisons de la citoyenneté (MDC) et la mairie de quartier de Lardenne mettront également ces documents à disposition.
>> MDC : Centre Mériel au 5 rue Paul Mériel, Rive Gauche Saint-Cyprien au 20 place Jean Diébold, Nord Minimes au 4 place du Marché aux Cochons, Est Roseraie au 8 bis avenue du Parc, Sud-Est Niel au 81 rue Saint-Roch et la maison de quartier de Lardenne au 2 place Sauvegrain.
- Les observations, avis ou questions peuvent être également envoyés par courrier à l'attention du Président de Toulouse Métropole, direction de l'urbanisme – service de la planification urbaine – 6 rue René Leduc, BP 35 821 – 31 505 Toulouse Cedex 5 en précisant la mention « Concertation modification 1 PLUi-H ».
- Deux temps d'échanges seront proposés avec le public dans le respect des mesures sanitaires soit par live chat soit lors de réunions publiques organisées sur plusieurs lieux sur le territoire métropolitain.

Les dates, horaires et lieux seront communiqués prochainement.

Le bilan de la concertation sera voté en Conseil de la Métropole. S'ensuivra l'enquête publique.

§ CADRE DE VIE

Délibération 21-0076 - Aménagement des espaces publics de Mirail Université : études préliminaires

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Mirail Université, le Conseil de la Métropole propose d'approuver les études préliminaires pour réaménager ce quartier. Ce dernier fait partie des 16 quartiers prioritaires identifiés dans le contrat de ville signé en 2015. Le contrat de ville vise à réduire toute forme d'inégalités dans ces quartiers. Le réaménagement permettra d'ouvrir le quartier du Mirail Université vers le reste de la ville et de faciliter à tous l'accès aux services, aux soins, aux loisirs, aux modes doux, aux transports, etc.

Depuis 2015, le quartier de Mirail Université est un nouveau quartier prioritaire. A travers ce projet de renouvellement urbain, la Métropole confirme son engagement pour améliorer le cadre de vie quotidien des habitants et redonner une nouvelle attractivité à ce quartier.

Ces études préliminaires ont permis de créer 3 secteurs afin de mieux délimiter le quartier et d'évaluer pour chacun le montant total des travaux d'aménagement :

Secteur 1 Vergers - Cèpière : 5.276.738€HT

- 1A : Réfection allée des Pins - Vergers
- 1B : Création voie nouvelle en prolongement de l'impasse des Vergers
- 1C : Réaménagement impasse des Vergers
- 1D : Création du square « les Vergers » et des jardins partagés
- 1E : Réfection chemin du Mirail
- 1F : Reconfiguration de l'ovale de la Cèpière

Secteur 2 Maillol - Bazerque : 5.646.450€HT

- 2A : Aménagement des traversées de l'avenue Bazerque
- 2B : Restructuration des parkings Azur et Mirailhon
- 2C : Comblement des trémies Vergers et Bourliaguet
- 2D : Création centralité de quartier place Maillol

Secteur 3 Bourliaguet - Coulée verte : 6.037.821€HT

- 3A : Nouvelle entrée Sud avec création d'un giratoire sur l'avenue Bazerque
- 3B : Conversion de la rue Maillol en voie verte
- 3C : Réfection impasse Paul Lapie et création voie nouvelle
- 3D : Création placette Entrée Sud
- 3E : Réfection impasse du Mirailhon
- 3F : Sécurisation parc de la Coulée verte

Au total, le montant prévisionnel des travaux est de 16.961.009€HT sur la période 2020-2026.

